- 1. Téléchargez et complétez le document « Demande d'agrément Intervenant Extérieur Bénévole (IEB) ».
 - Vous pouvez le trouvez sur le site de l'inspection : https://inspectionauchel.etab.ac-lille.fr/administratif/documents
- 2. Transmettez le document au parent afin qu'il puisse compléter et signer.
 - Vérifiez que toutes les informations soient remplies notamment le lieu et la date de naissance (nécessaire pour le contrôle de la DE3 au FIJAIS) mais aussi le mois, l'année et le lieu du stage.



- 3. Une fois récupéré(s), scannez et envoyez le(s) document(s) directement sur la boîte de l'inspection.
 - à l'adresse habituelle : ce.0620239y@ac-lille.fr
- 4. Vous serez destinataire d'un mail des services de la DE3 vous signifiant l'accord de l'agrément.
 - Les demandes de renouvellement d'agrément doivent être faites chaque année.
 - L'attestation de participation au stage de formation IEB est valable 5 ans.